



Bilan Carbone® 2016 CACEIS
Note de synthèse

caceis
INVESTOR SERVICES

Octobre 2017



ecoact

Sommaire

Glossaire.....	2
1 Périmètre de l'étude.....	3
2 Méthodologie.....	4
2.1 L'outil de l'ADEME : le tableur Bilan Carbone® V7.5.....	4
2.2 Précisions sur les chiffres significatifs.....	4
3 Bilan Carbone® 2016.....	5
3.1 Synthèse des résultats 2016.....	5
3.2 Incertitudes et marges d'erreur.....	6
3.3 Présentation des résultats du Bilan Carbone® selon les scopes de la norme ISO 14064.....	7
4 Recommandations.....	10
4.1 Recommandations générales pour l'entreprise.....	10
4.2 Réduire les émissions de GES liées aux achats de biens et de services (Intrants).....	11
4.3 Réduire les émissions de GES liées à la fabrication des biens durables (Immobilisations).....	11
4.4 Réduire les émissions de GES liées aux déplacements de personnes.....	11
4.5 Réduire les émissions de GES liées aux consommations énergétiques.....	12
4.6 Réduire les émissions de GES liées au traitement des déchets produits.....	12

Glossaire

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
GES : Gaz à Effet de Serre
GIEC : Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat
PRG : Pouvoir de Réchauffement Global
FE : Facteur d'émission
CO₂ : Dioxyde de carbone
N₂O : Protoxyde d'azote
CH₄ : Méthane
HFC : Hydrofluorocarbures
PFC : Hydrocarbures Perfluorés
SF₆ : Hexafluorure de soufre

1 Périmètre de l'étude

Les données collectées et utilisées pour la réalisation de cette étude sont celles de l'**année 2016**. Le périmètre d'étude concerne les activités des trois sites Franciliens (Valhubert ; Rouget de Lisle ; Cobalt) de CACEIS. Les données collectées se répartissent tel que le détaille la Figure 1 ci-dessous :

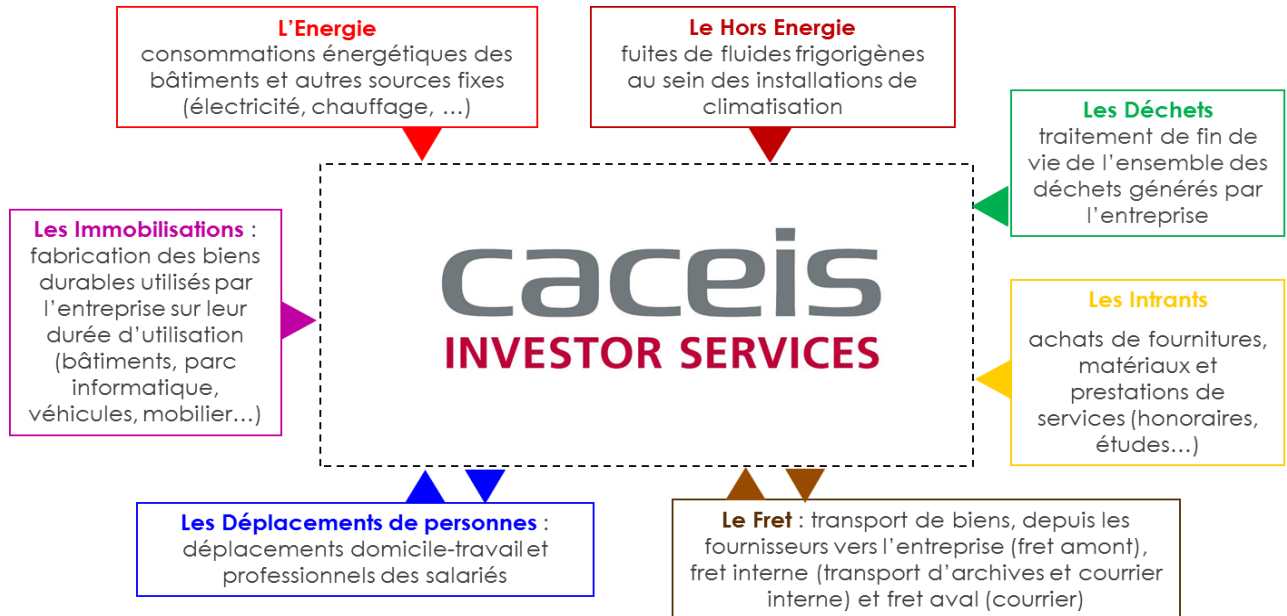


Figure 1 : Périmètre d'étude du Bilan Carbone® 2016 de CACEIS

Concernant les activités s'opérant sur les sites de CACEIS, les postes générateurs de gaz à effet de serre évalués dans cette étude sont les suivants :

- **Énergie** : Émissions dues aux consommations énergétiques des bâtiments (électricité, chauffage, ...)
- **Hors-énergie** : Emissions dues aux fuites de fluides frigorigènes des installations de climatisation ;
- **Intrants** : Émissions liées à l'achat de fournitures, matériaux et prestations de services (honoraires, gardiennage, études...)
- **Fret** : Émissions dues au transport de biens, depuis les fournisseurs vers l'entreprise (fret amont) et courrier entrant et sortant (fret aval et amont) ;
- **Immobilisations** : Émissions générées par la fabrication des biens durables utilisés par CACEIS sur leur durée d'utilisation (bâtiments, parc informatique, véhicules, mobilier...)
- **Déplacements de personnes** : Émissions dues aux déplacements domicile-travail des salariés, des déplacements professionnels des salariés ;
- **Déchets** : Émissions liées au traitement de fin de vie de l'ensemble des déchets générés.

L'objet de ce document est de présenter les éléments utilisés dans le cadre de l'étude Bilan Carbone® de CACEIS, d'en restituer les résultats et d'apporter des pistes d'actions de réduction de l'empreinte carbone. Les postes sont présentés par ordre d'importance dans le Bilan Carbone®.

2 Méthodologie

2.1 L'outil de l'ADEME : le tableur Bilan Carbone® V7.5

Le Bilan Carbone® a pour vocation d'étudier une activité sur son périmètre le plus exhaustif. Ainsi il n'est pas question de ne prendre en compte que les flux gérés par l'entité mais bel et bien l'ensemble des flux desquels dépend son activité. Par exemple, une entreprise ne maîtrise pas les déplacements de ses collaborateurs entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail. Cependant, sans ces déplacements, ses collaborateurs ne seraient pas en mesure de travailler. L'activité de l'entreprise est donc dépendante de ces déplacements, ce qui explique pourquoi ils sont pris en compte.

Suite à la définition du périmètre de l'étude, le Bilan Carbone® permet d'identifier et de hiérarchiser les postes les plus contributeurs en matière d'émissions de GES et d'élaborer des plans d'action (consommations d'énergie, transport des collaborateurs, choix des matériaux clauses à imposer aux sous-traitants et fournisseurs), dans le but de réduire l'impact carbone des postes d'émission les plus importants. La méthodologie Bilan Carbone® créée en 2004, possède aujourd'hui plus de 700 références que ce soit pour des entreprises, ou des collectivités. La dernière mise à jour du tableur ADEME est la version 7.5, qui a été mise à disposition des cabinets habilités par l'ADEME en Janvier 2016. Elle a notamment permis d'affiner de nombreux facteurs d'émissions grâce aux résultats des études les plus récentes ce qui nous permet d'améliorer la pertinence des Bilans Carbone® réalisés.

C'est cet outil qui a été utilisé pour l'étude présentée dans ce document.

2.2 Précisions sur les chiffres significatifs

Une des principales caractéristiques d'un Bilan Carbone® est d'estimer les émissions de gaz à effet de serre en ordre de grandeur, chacune des valeurs étant assortie d'une incertitude plus ou moins forte. Celle-ci provient d'une part d'une incertitude sur les facteurs d'émission (inhérente à la méthodologie) et d'autre part d'une incertitude sur les données. Il est à noter que le calcul des émissions fait au niveau national (France) est juste à plus ou moins 25%. Dès lors, les résultats obtenus ne doivent pas avoir plus de 2 ou 3 chiffres significatifs. En conséquence, vous constaterez dans la suite de ce document que les valeurs affichées sur les histogrammes et celles figurant dans le corps du texte ne se recoupent pas précisément (les secondes étant généralement précédées de « environ »). Ceci est particulièrement vrai pour les valeurs totales de chacun des postes étudiés qui sont arrondies.

L'objectif final est de garder en tête les ordres de grandeur.

3 Bilan Carbone® 2016

3.1 Synthèse des résultats 2016

Dans le cadre de cette étude, les émissions globales de GES générées en 2016 par les activités de CACEIS ont été évaluées à **27 530 téqCO₂**, tel que le présente la figure ci-dessous.

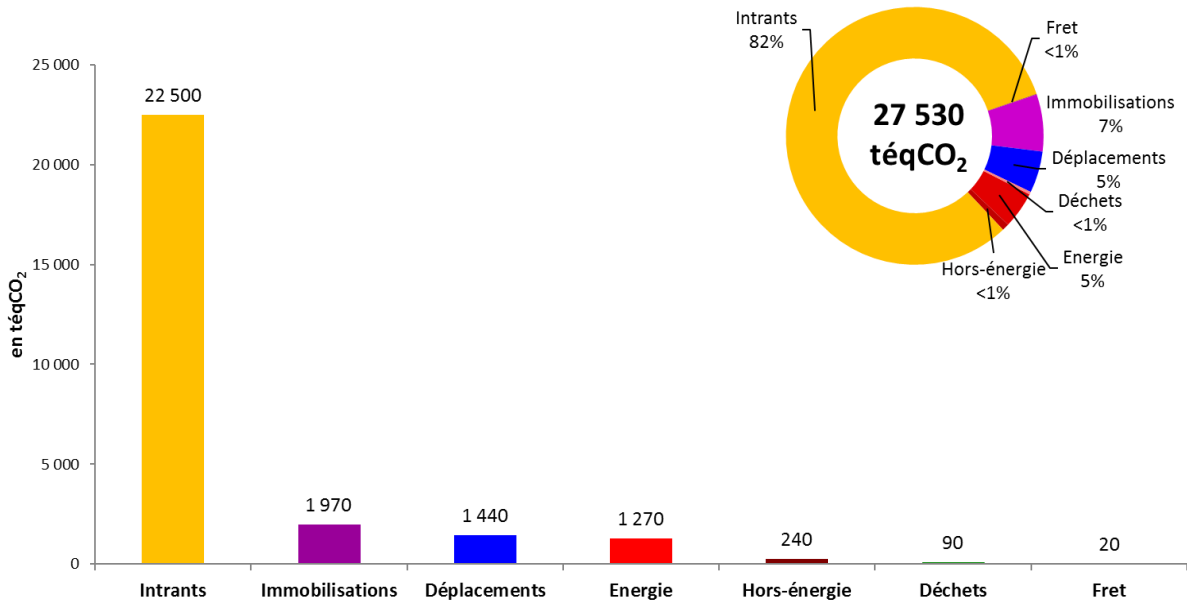


Figure 2: Bilan Carbone® 2016 répartition des émissions de GES par poste (en téqCO₂)

Le poste « **Intrants** » est ainsi le poste prépondérant en termes d'émissions de GES (82%), avec 22 500 téqCO₂, ceci s'explique en grande partie par les achats de prestations de services qui représente plus de 90% des émissions de GES associées à ce poste. Vient ensuite le poste « **Immobilisations** » qui représente 7% des émissions de GES de ce Bilan Carbone et pèse pour 1 970 téqCO₂, dont plus de 60% sont liées à la fabrication des équipements informatiques.

Le poste « **Déplacements** » arrive en troisième position avec 1 440 téqCO₂ et représente 5% de ce Bilan Carbone. Les principaux contributeurs aux émissions de GES de ce poste sont les déplacements domicile-travail des collaborateurs qui pèsent pour 53% des émissions ; les déplacements professionnels représentent quant à eux 47% des émissions du poste.

Le poste « **Energie** » est responsable de 5% des émissions de GES 2016, soit 1 270 téqCO₂, dont près de 50% sont attribuables aux consommations d'électricité des différents sites.

Enfin les postes « **Hors-énergie** », « **Déchets** » et « **Fret** » représentent respectivement moins de 1% des émissions de GES de ce bilan. Cependant, leurs impacts sur l'environnement sont nombreux - pollution des sols, pollution de l'eau, pollution de l'air (émissions de particules fines, de COVs, etc.) - et ne doivent pas être négligés.

3.2 Incertitudes et marges d'erreur

Les marges d'erreur, comme dans tout Bilan Carbone®, sont élevées. Elles sont liées à l'incertitude sur les facteurs d'émissions utilisés et à la fiabilité des données renseignées.

Le Bilan Carbone® est un **raisonnement en « ordre de grandeur »**. Ces marges d'erreur ne remettent pas en cause la détermination des postes prépondérants.

	Émissions (t _{éq} CO ₂)	Incertitudes (t _{éq} CO ₂)	Incertitudes (%)
Energie	1 267	98	8%
Hors-énergie	242	60	25%
Intrants	22 495	10 868	48%
Fret	20	3	14%
Déplacements	1 435	136	9%
Déchets directs	88	37	42%
Immobilisations	1 973	445	22%
Total	27 524	10 879	40%

Le résultat total (périmètre élargi) est chiffré avec 40% d'incertitude ; c'est la raison pour laquelle les résultats sont arrondis et communiqués avec 2 ou 3 chiffres significatifs au mieux.

3.3 Présentation des résultats du Bilan Carbone® selon les scopes de la norme ISO 14064

La méthodologie Bilan Carbone® développée par l'ADEME est inspirée du référentiel ISO de reporting sur les émissions de GES générés par une activité. L'étude menée permet d'afficher les émissions quantifiées selon le référentiel ISO 14064 de comptabilisation des émissions de GES qui s'articule en 3 scopes. Nous présentons ci-après les résultats du Bilan Carbone® de CACEIS suivant ces 3 scopes.

ISO scope 1

Cette extraction se limite aux émissions dues aux **sources fixes ou mobiles**.

Pour le Bilan Carbone® de CACEIS, cela correspond aux émissions liées :

- À la combustion de **gaz naturel** pour le chauffage direct des bâtiments ;
- Aux fluides **frigorigènes** liés aux fuites des systèmes de climatisation et de froid.
- À la **combustion de carburant** de la **flotte de véhicules** dans le cadre des déplacements professionnels des salariés.

ISO scope 2

Cette extraction reprend les émissions **externes dues à l'achat de l'électricité, de la vapeur et de froid**.

ISO scope 3

Les émissions prises en compte dans le périmètre scope 3 sont approximativement les mêmes que les émissions globales de la méthode Bilan Carbone®, à l'exception des émissions de gaz « hors- Kyoto » des avions et des émissions liées aux fluides frigorigènes « hors-Kyoto » (ex : R22).

Pour le Bilan Carbone® de CACEIS, **le périmètre du scope 3** ajoute les émissions de GES suivantes :

- Les **pertes en lignes** lors du transport de l'électricité achetée ;
- Les **émissions amont** pour les combustibles utilisés sur sites (gaz naturel) ;
- Les **achats de matériaux et de services externes** ;
- Les **émissions amont** pour les carburants utilisés pour les déplacements de personnes ;
- La combustion de carburant pour le **fret entrant** ;
- La combustion de carburant pour les **déplacements de personnes** en véhicules non possédés (déplacements des salariés et des visiteurs) ;
- L'amortissement de l'ensemble des **biens durables** (véhicules, bâtiments, parc informatique, mobilier) ;
- Le **traitement de fin de vie** des déchets produits.

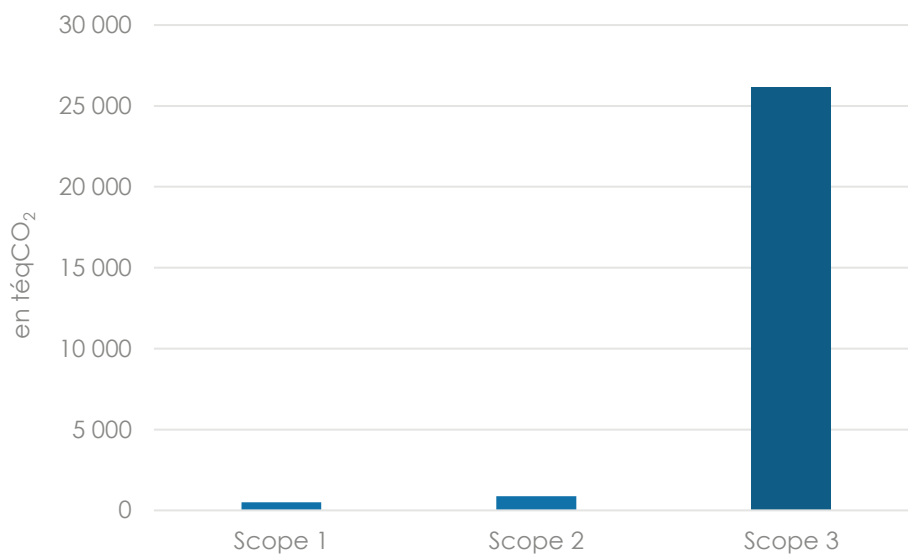


Figure 3: Emissions GES de CACEIS selon ISO scope 1, 2 et 3 (en tégCO₂)

Le tableau ci-après présente la répartition réglementaire des émissions de GES selon les scopes 1, 2 et 3 du Bilan Carbone® 2016 de CACEIS

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Emissions de GES						Emissions évitées de GES	
			CO2 (t CO2e)	CH4 (t CO2e)	N2O (t CO2e)	Autres gaz (t CO2e)	Total (t CO2e)	CO2 b (t CO2e)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	159	0	1	0	160	0	8	0
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	93	0	1	0	94	5	6	0
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	242	242	0	60	0
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)								
	Sous total			252	0	2	242	496	5	60
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0	0	0	0	452	0	24	0
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0	0	0	0	415	0	94	0
	Sous total			0	0	0	866	0	97	0
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	52	5	1	0	266	-5	12	0
	9	Achats de produits ou services	0	0	0	0	22 495	0	10 868	0
	10	Immobilisations de biens	0	0	0	0	1 973	0	445	0
	11	Déchets	87	0	5	0	92	106	37	-26
	12	Transport de marchandise amont	0	0	0	0	7	0	1	0
	13	Déplacements professionnels	51	1	1	242	559	0	55	0
	14	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	15	Investissements								
	16	Transport des visiteurs et des clients	0	0	0	0	0	0	0	0
	17	Transport de marchandise aval	0	0	0	0	5	0	2	0
	18	Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0
	19	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0
	20	Franchise aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	21	Leasing aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	22	Déplacements domicile travail	748	9	9	0	766	0	124	0
23	Autres émissions indirectes	0	0	0	0	0	0	0	0	
Sous total			938	15	15	242	26 162	101	10 878	-26

Figure 4: répartition réglementaire des émissions de GES selon les scopes 1, 2 et 3 du Bilan Carbone® 2016 de CACEIS

4 Recommandations

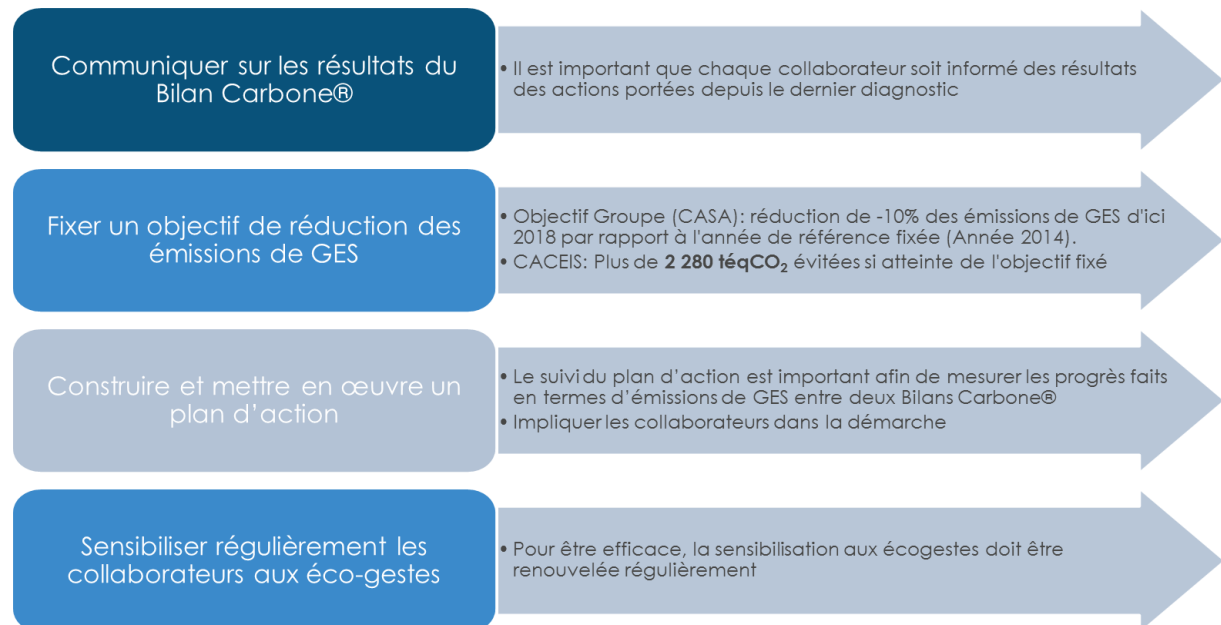
Afin de contribuer à la lutte contre le changement climatique et à l'atteinte des objectifs fixés par la France au niveau national (Loi de Transition énergétique) et International (Accord de Paris), Le Crédit Agricole S.A. s'est fixé son propre objectif de réduction des émissions de GES liées à ses activités : réduire de 10% son Bilan Carbone et celui de ses filiales d'ici 2018 par rapport au Bilan Carbone® 2014.

Les Bilans Carbone® de CACEIS ont permis d'identifier, en ordre de grandeur, les postes émetteurs ayant l'impact gaz à effet de serre le plus important.

Les recommandations formulées dans la suite de ce document portent donc prioritairement sur les postes prépondérants afin d'identifier des axes de progrès qui vous permettront de déterminer des objectifs à atteindre en termes de réduction des émissions de GES et de construire une stratégie de réduction via la mise en œuvre de ces actions.

4.1 Recommandations générales pour l'entreprise

À l'échelle de l'entreprise, de nombreuses actions peuvent être mises en place afin de diminuer l'empreinte carbone de l'activité.



4.2 Réduire les émissions de GES liées aux achats de biens et de services (Intrants)

- Poursuivre la mise en place d'une démarche environnementale avec ses principaux fournisseurs. *Signer une charte / un partenariat* ;
- Demander un reporting GES aux prestataires de services et privilégier ceux qui ont un impact plus faible ;
- Poursuivre la politique d'impression (N&B, recto-verso...) ;
- Poursuivre la dématérialisation des processus documentaires pour limiter l'usage du papier à son strict nécessaire ;
- En particulier pour les états en agence, les notes de frais, les convocations aux formations, le courrier interne...

4.3 Réduire les émissions de GES liées à la fabrication des biens durables (Immobilisations)

- Optimiser la durée d'utilisation des véhicules de fonction ;
- Réaliser un inventaire des éléments matériels et procéder à la désinstallation des équipements inutiles ;
- Mutualiser les imprimantes et poursuivre la suppression des imprimantes individuelles ;
- Intégrer des clauses environnementales dans les appels d'offres relatifs aux équipements informatiques.

4.4 Réduire les émissions de GES liées aux déplacements de personnes

- Inciter les collaborateurs à utiliser le vélo par :
 - la mise en place de parkings à vélo et/ou de garages à vélos sécurisés pour les salariés
 - l'installation d'équipements adaptés aux salariés qui viennent à vélos (Vestiaires, douches...) ;
 - la mise à disposition de kits "sécurité-vélo" aux salariés qui en font la demande.
- Poursuite du développement de la visioconférence afin de limiter les déplacements professionnels ;
- Poursuite du développement du télétravail ;
- Mise en place et développement d'une plate-forme de covoiturage ;
- Mettre en place un Plan de Déplacements Entreprise (PDE) ou Inter-entreprises (PDIE) ;
- Mettre en place un parc de véhicules durables (Véhicules électriques, hybrides et véhicule à moteur thermique peu émissif) ;
- Former les collaborateurs utilisant la voiture dans le cadre de leurs déplacements professionnels à l'écoconduite ;
- Restreindre les délégations pour les voyages internationaux ;
- Mettre en place de bornes de recharge pour les voitures électriques des collaborateurs.

4.5 Réduire les émissions de GES liées aux consommations énergétiques

- Adapter l'éclairage aux usages et aux bâtiments :
 - Type d'ampoules, emplacement de l'éclairage, automatisation de la gestion de l'éclairage (Généraliser la mise en place de détecteurs de présence et de minuteries dans les zones adaptées à l'ensemble des sites, Extinction régulière automatique de l'éclairage hors des horaires de bureau...) ;
- Gestion Technique des Bâtiments (GTB) ;
- Communiquer sur la bonne utilisation du chauffage et de la climatisation ;
 - La température réglementaire dans les bâtiments est de 19°C en hiver et 26°C en été.
- Intégrer des énergies renouvelables aux bâtiments ;
 - Photovoltaïque, solaire thermique, géothermie, biomasse...
- Améliorer l'efficacité énergétique des équipements ;
 - Privilégier les équipements sobres en énergie (écolabel 80 Plus, label Energy Star...) ;
- Paramétrer des options de gestion d'énergie.

4.6 Réduire les émissions de GES liées au traitement des déchets produits

- Poursuivre et améliorer le suivi des déchets ;
- Poursuivre la sensibilisation des salariés, du personnel de ménage, des clients... au tri sélectif et à la réduction des déchets ;
- Poursuivre la valorisation des biodéchets.

35 rue de Miromesnil
75008 Paris
+ 33 (0)1 83 64 08 70
www.eco-act.com

